

Redevance « Ordures ménagères »

2

RAPPEL AUX PROPRIETAIRES FONCIERS :

0

Les attestations originales délivrées
par les communes et les justificatifs de
logements vacants sont à transmettre à
la Communauté de communes
Provence Verdon
impérativement avant le 31/03/16

1



6

Renseignements en mairie
ou auprès de la CCPV
58 avenue de Tavernes - Barjols
Tél. : 04.94.77.18.53
Fax : 04.94.77.09.25

Mail : environnement@provenceverdon.fr